
De: "Pierre Légaré" [p.legare@tecsult.com]
Envoyé: 30 janvier 2004 15:18
À: linda.st-michel@bape.gouv.qc.ca
Cc: anne-lyne.boutin@bape.gouv.qc.ca; Claude Yockell (Adresse de messagerie); Hubert Bourque (Adresse de messagerie); Daniel Brien (Adresse de messagerie); Dussault (Adresse de messagerie)
Objet: RE: information supplémentaire

Madame Saint-Michel,

En réponse à votre question, nous vous confirmons que la classification de zonage en question permet l'usage industriel de transformation et que la référence citée est celle qui a été utilisée.

Conformément à la note d'instruction 98-01 du ministère de l'Environnement du Québec, les usages autorisés par règlement municipal déterminent la catégorie de zone. Par conséquent, l'usage industriel étant permis, la zone devient de type 3 ou 4 et les limites sonores applicables sont de 50 dba la nuit et de 55 dba le jour.

Pierre Légaré
Directeur de projet
Tecsult inc.

-----Message d'origine-----

De: linda.st-michel@bape.gouv.qc.ca [mailto:linda.st-michel@bape.gouv.qc.ca]
Date: 22 janvier, 2004 11:32
À: p.legare@tecsult.com
Cc: anne-lyne.boutin@bape.gouv.qc.ca
Objet: Information supplémentaire

Bonjour M. Légaré

Afin de compléter son analyse, la commission désirerait recevoir plus d'information sur le sujet suivant.

Dans l'étude d'impact du bruit PR 8.15 p. 39 on peut lire : "Au regard des usages autorisés par réglementation de zonage municipal (usages commercial et industriel de transformation de produits agricoles" Fait-on allusion au paragraphe 5 de l'article 7.12.1 du règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Sophie qui précise: "Les industries légères et moyennes reliées de la transformation de produits agricoles et de la forêt" ?

Merci

Linda St-Michel

Analyste

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Direction de l'expertise et des communications

575 Saint-Amable ; bureau 2.10

Québec, G1R 6A6

(418) 528-0772

Si vous recevez ce courriel par erreur, veuillez ne pas utiliser l'information qu'il contient, le détruire, ne pas conserver de copies et nous en informer. Merci.
If you receive this email by mistake, please don't use any information it contains,